



Syndic et votes pour interphone

Par **myke_old**, le 11/11/2007 à 14:54

Bonjour,

Voilà l'an dernier notre syndic nous a proposé de faire installer un interphone et de comptabiliser les votes par allée (3 allées pour un bâtiment et le mien 1 allée), au résultat des votes l'interphone a été refusé. Cette année sur l'ordre du jour l'interphone est redemandé mais cette fois-ci avec l'ensemble des voies et non plus par allée (nous sommes 100 logements). Lors de la réunion l'interphone a encore été refusé, mais par contre si cela avait été comme l'année précédente l'interphone aurait pu être installé dans certaines allées. Notre syndic essaie de faire en sorte de changer les comptes et de faire comme si les votes avaient été effectués par allées et non tous ensemble comme il l'avait précisé sur l'ordre du jour. Je voudrais savoir si le syndic a le droit de réagir de cette façon et si cela est légal de changer les clauses de l'ordre du jour d'année en année pour la séparation des votes des allées et de faire comme bon lui semble.

Merci d'avance.